

ENQUÊTES ET ORIGINE

FRANÇOIS HERAN

Éléments sur l'histoire et le devenir des interrogations sur les origines dans les enquêtes de la Statistique publique

Ma réflexion tient beaucoup à ce que je suis, c'est à dire, quelqu'un qui a travaillé essentiellement dans la statistique publique, mais qui a aussi plusieurs expériences, anthropologiques notamment. Il se trouve qu'à l'INED nous essayons de réunir une pratique anthropologique et une pratique statistique. Ce que je trouve très intéressant dans des thèses d'anthropologie, c'est que la définition des groupes ethniques y est extraordinairement pragmatique, souple, labile. Il y a une formidable capacité à effectivement jouer sur les frontières, à redéfinir les frontières. Les frontières ethniques, on le sait bien maintenant, sont construites et sans cesse retravaillées par ce que l'on peut appeler une fiction créatrice. En même temps elles ne sont pas simplement purement labiles et poreuses, étant aussi la recherche d'une référence solide, un ancrage. Il serait totalement paradoxal de soutenir d'une part l'idée que l'ethnie doit rester un concept souple, labile, interactif et défendre d'autre part cette autre idée qu'il faudrait figer l'identité ethnique dans une nomenclature toute faite.

J'avais bien aimé dans le livre de Goody, *la Raison Graphique*, l'exemple de ces officiers anglais qui ont fixé la généalogie d'un groupe au Ghana alors que ces personnes avaient l'habitude de les manipuler, de les travailler en fonction de mécanismes et de stratégies d'affiliation ou d'oubli volontaire. Lorsque après plusieurs années, les officiers anglais leur rappellent, noir sur blanc, l'état de la généalogie d'il y a dix ans, cela devient très gênant pour cette population vivant dans une culture du provisoire et confrontée à du définitif par une intervention extérieure.

On est confronté à une contradiction de même nature lorsqu'on souhaite importer un concept d'origine ethnique chez nous. Je suis très attaché à l'idée de la diversité des identités et au poids de l'origine dans la définition de l'identité, et j'ai réussi à introduire à l'INSEE toute une série de questions sur les langues régionales, les langues parlées dans les pays de naissance des parents et cetera. Je crois

qu'existent vraiment des désirs, des volontés récurrentes de construire des identités à base territoriale lâche, disons, incluant non seulement la référence à la résidence actuelle mais à une terre d'origine. Je ne pense pas qu'il faille appeler cela "ethnie" si les personnes concernées ne l'appellent pas ainsi, ou alors garder ce langage uniquement à usage interne entre les spécialistes. Je prend l'exemple des Alsaciens ; ils ont beaucoup de traits qui leur permettraient de se revendiquer comme "ethnie" : ils ont un territoire, une langue spécifique, une histoire commune, ... et en même temps ce n'est pas un Etat. Mais, que je sache, les Alsaciens n'ont jamais dit qu'ils formaient une ethnie alsacienne. Idem pour le "revival" celtique actuel, phénomène intéressant, ou l'identité occitane, construite par une minorité intellectuelle, mais qui pourrait se diffuser comme une composante culturelle à laquelle les gens s'identifient. Son ambiguïté a été soulignée par Touraine et son équipe, mais cela existe sans qu'il y ait d'ethnie occitane. Il n'y a pas davantage d'ethnie celtique, ce n'est pas en tout cas un langage revendiqué par les intéressés.

Que va faire la statistique publique face à tous ces phénomènes ? Au départ de ma réflexion, même si ça peut maintenant paraître de l'histoire ancienne, il y a eu le fameux débat Tribalat - Le Bras. On m'avait demandé pour le colloque organisé par les syndicats CFDT et CGT de l'INSEE, d'intervenir là dessus. Dans ce débat, les protagonistes n'avaient pas une connaissance très précise de ce que la statistique publique avait déjà fait. Certains revendiquaient de la statistique publique des choses qu'elle faisait déjà depuis très longtemps sans difficultés particulières. Par exemple, dans les "vrais" recensements, les recensements modernes, on distingue les Français, selon qu'ils sont devenus ou nés français, ceci, au moins depuis 1871, sinon dès les années 1840. La République estime normal de savoir combien elle a naturalisé d'étrangers. J'avais donc réagi très fermement à un propos d'un syndicaliste de l'INSEE qui avait déclaré à *Libération*, qu'"il est contraire à la tradition républicaine de faire des différences entre les Français". Il est très significatif de voir qu'une chose aussi récurrente, aussi fondamentale était méconnue par des agents de l'institution INSEE elle-même. En fait, comme le dit justement Alain Desrosières, l'institution INSEE ne cultive pas beaucoup la mémoire. Les anciens fichiers sont écrasés à mesure qu'il en arrive de nouveaux. Il faut rappeler l'Histoire.

Une deuxième question m'était posée : depuis quand a-t-on le détail de l'ancienne nationalité, de la nationalité d'origine, pour les Français d'origine étrangère, les étrangers devenus français ? Depuis 1962 (six recensements, donc), dans tous les recensements sans exception, on recueille cette nationalité antérieure. Là encore, certaines personnes de l'institution étaient convaincues qu'on était en train d'ethniciser le recensement par l'introduction de telles questions. La République sait depuis presque quarante ans combien elle a naturalisé de Polonais, d'Italiens, de Marocains, etc. Fabienne Daguet et Suzanne Thave nous le rappellent : si elles ont pu retracer l'évolution de la population immigrée en France depuis 90 ans, c'est que l'information est disponible dans tous les recensements du siècle.

C'est bien dans ce contexte que j'ai toujours dénoncé l'abus de langage qui consiste à appeler "ethnique" la simple référence au pays de naissance des immigrés. Pour moi le mot "ethnique" s'applique lorsqu'on répond aux définitions (qui je pense seraient retenues par les ethnologues) données par la Commission internationale des Droits de l'Homme de l'ONU. Pour elle, il y a "ethnie" lorsqu'il y a un groupe qui n'a pas un statut d'État mais qui a toute une série de traits, de propriétés significatives. Il n'est pas nécessaire qu'il les possède toutes, mais au moins un certain nombre. C'est le cas de l'Alsace qui présente une histoire, souvent douloureuse une culture, une musique, une tradition littéraire, orale ou écrite. Avec la définition ONU on a pas mal d'ethnies en France.

Du point de vue scientifique, la variable essentielle est qu'il y ait une revendication, qu'il y ait une conscience. De la même façon qu'il n'y a pas de classe sans qu'il y ait une certaine conscience de classe, il n'y a pas d'ethnie sans qu'il y ait une conscience de former un groupe historique un peu à part, même si cette définition peut être imposée de l'extérieur et ensuite revendiquée, reprise. Ces mécanismes assez classiques ne doivent pas nous empêcher de reconnaître l'existence du phénomène ; c'est une interaction effectivement entre l'intérieur et l'extérieur.

Mais on voit que ce phénomène là est très différent du pays de naissance des Français d'origine étrangère, qui implique une définition de l'ethnie tout à fait imposée de l'extérieur, sans auto-déclaration, par simple construction de variable à partir d'éléments factuels qui seraient valables une

fois pour toute pour chaque individu. Je ne peux pas accepter cette construction. J'accepte d'appeler ethnie un groupe au sens où je l'ai dit précédemment, au sens de l'ethnologue, pour des besoins scientifiques. Si certains forment certainement une ethnie même s'ils n'utilisent jamais le mot ethnie, le mot singulier pour désigner ce qu'ils sont, on a le droit de dire qu'ils forment une ethnie. Mais les Français nés au Maroc, les Français d'origine polonaise ne forment pas une ethnie ou un groupe ethnique marocain ou polonais.

Je sais bien que dans la statistique anglo-saxonne on utilise ethnique dans des sens précis, et qui ne sont absolument pas acceptés chez nous. Les informations américaines parlent des "ethnics albanians in Kosovo". On ne peut pas faire la transposition par simple traduction. Nous disons simplement les "Albanais du Kosovo", c'est tout ce que nous disons, non pas "l'ethnie albanaise". Dans le monde anglo-saxon l'usage du mot ethnie est profondément asymétrique : appliqué à tous les autres groupes, il ne l'est pas pour les Wasp qui se considèrent comme le centre par rapport une périphérie, et on ne dit jamais ethnie d'origine anglaise. Ce sont eux qui ont défini les autres et pas l'inverse. Quand je lis tous leurs débats autour de la notion d'ethnie, j'ai l'impression que c'est extrêmement trouble et très compliqué.

Revenons en France, pour l'instant la statistique publique doit se garder rigoureusement d'utiliser une telle notion. Par contre, il me paraît légitime de faire référence au pays de naissance des immigrés, voire au pays de naissance des parents, comme cela se fait dans un certain nombre d'enquête depuis longtemps. Depuis les années 1980, nous avons demandé le pays de naissance des parents dans les enquêtes sur l'intégration professionnelle, sur les trajectoires géographiques. Je l'avais posé en 1992 dans une enquête sur l'éducation parce que pour moi il était très important d'avoir une idée précise de tous les atouts que les parents pouvaient transmettre aux enfants et aux jeunes. Dans le cadre d'enquêtes spécifiques, spécialisées, ces questions peuvent tout à fait se prêter à la construction de variables évidemment extrêmement intéressantes pour le modèle explicatif du comportement.

Bien entendu, il faut rappeler les contrôles déontologiques et juridiques auxquels est soumise la statistique publique, qui sont des contrôles quand même rigoureux : La CNIL contrôle les questionnaires question par question. Après des heures et des

heures de discussion elle a avalisé l'enquête famille passée à 400 000 personnes, où l'on demande le pays de naissance des parents et la langue parlée au domicile actuellement. La CNIL l'a fait parce qu'il était démontré que ce questionnement était pertinent pour les objectifs de l'enquête et qu'elle a admis que le pays de naissance c'est l'équivalent de la race. Pour la CNIL, à juste titre, la race ou l'ethnie d'une personne est une question sensible. J'ai eu beaucoup plus de difficulté pour cette enquête sur les questions concernant la chronologie des unions précédentes, qui pourtant ne fait pas partie des questions sensibles définies par la CNIL et les textes européens.

On a souvent créé un ennemi imaginaire, qui s'incarnerait aussi dans la CNIL, qui nécessiterait de briser des tabous. Et je n'ai pas le sentiment qu'en ayant réussi à introduire des questions sur les pays de naissance des parents, j'aie brisé des tabous.

Je voudrais maintenant essayer de préciser ce qui me paraît résulter des discussions entre les principaux services de la statistique publique concernés (INSEE, INED, DRESS, DARES), autrement dit, quel est le dénominateur commun des principes que la statistique publique pouvait appliquer dans le domaine de la caractérisation de populations, par exemple si elle venait un jour à étudier le problème des discriminations. Le nouveau code pénal de 1994, article 225.1, indique que " constitue une discrimination toute distinction opérée entre les personnes physiques à raison de leur origine, de leur sexe, de leur situation de famille, de leur état de santé, de leur handicap, de leurs mœurs, de leurs opinions politiques, de leurs activités syndicales, de leur appartenance ou de leur non-appartenance vraie ou supposée à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée " Le champ des victimes potentielles de discriminations est donc extrêmement vaste. Certains ont fait observer que " origine " pouvait inclure origine sociale.

A mon sens il faut distinguer deux groupes de variables indicatrices : il y a des variables standards, régulièrement utilisées dans les grandes enquêtes de la statistique publique, d'une part, et il y a des variables spécifiques qui sont construites pour les besoins d'enquêtes spécialisées sur la mobilité ou sur l'intégration, d'autre part.

Les variables standards comprennent trois variables majeures : un indicateur de nationalité (Français de naissance, devenu Français, étranger).

repris dans le tableau de composition des ménages de l'enquête emploi et le tronc commun des enquêtes de l'INSEE sur les conditions de vie ; le pays de naissance, détaillé ou regroupé, avec au minimum une distinction Union Européenne et hors Union Européenne (pour les personnes dont l'indicateur de nationalité n'est pas Français de naissance, le pays de naissance peut s'utiliser comme une nationalité d'origine). Couplé à l'indicateur de nationalité, le pays de naissance, permet d'identifier les immigrés au sens de la définition de 1991 du Haut Conseil à l'Intégration, c'est à dire "les personnes nées étrangères à l'étranger et installées en France" ; enfin, moins standard mais très utile, l'année d'installation en France, qui figure au recensement de 1999 et permet de calculer des durées de séjour. C'est la variable clé de l'intégration dont il conviendra de voir si les taux de réponse indiquent qu'elle a été acceptée par les recensés.

Les variables du second groupe poussent le questionnement plus loin en remontant d'une génération. Elle comprennent le pays de naissance des parents qui permet d'identifier les enfants d'immigrés classés selon l'origine nationale, la langue maternelle, qui est un indicateur de la culture d'origine transmise par les parents. On trouve ces variables dans les enquêtes sur le peuplement de Paris réalisées à l'INED depuis 1964, l'enquête FQP de 1994, l'enquête MGIS de l'INED avec l'INSEE.

Je considère qu'il y a des conditions à remplir quant à l'usage de ces variables. L'ensemble des variables, du premier ou du second groupe, sont introduites avec le double aval du CNIS et de la CNIL. Pour les variables du second groupe, elles doivent être construites uniquement pour les besoins d'une étude particulière, même si chaque étude nouvelle peut évidemment s'inspirer, dans un souci de cumul scientifique, de l'expérience acquise antérieurement. Deuxièmement, et c'est fondamental, ces variables n'ont pas vocation à être consolidées dans une nomenclature standardisée, d'usage universel, sur le modèle des catégories socioprofessionnelles, qui pourrait se diffuser ensuite dans les usages administratifs. L'observation menée par enquêtes spécialisées peut donc s'appuyer sur la construction de variables spécifiques sans qu'il soit nécessaire de recourir à des catégories institutionnelles et standardisées, d'autant que ces dernières risqueraient de produire des effets d'assimilation ou de stigmatisation. Troisièmement, et c'est la déontologie morale au

statisticien, il est essentiel de ne pas isoler ces variables dans la phase d'exploitation des données recueillies, pour en faire par défaut des facteurs explicatifs de premier rang. Autrement dit, il n'y a de sens à faire intervenir l'origine des parents que dans le cadre d'une analyse multivariée permettant de contrôler les effets de structure. Il convient de considérer les effets de l'origine toutes choses égales d'ailleurs, en intégrant dans le modèle explicatif les autres éléments du statut disponibles et pertinents tels le sexe, l'âge, la position sociale, les diplômes, le revenu, l'habitat, les conditions de vie, et aussi la durée écoulée depuis l'entrée en France. Je crois que ceci, couplé avec d'autres techniques, est la seule façon d'écartier la tentation, il me semble souvent observée dans les "Ethnic Studies", d'attribuer à l'origine géographique des parents des vertus qui sont en réalité imputables à d'autres facteurs socio-démographiques.

Le Bras a utilisé une très belle formule : "à une démographie des groupes, il faut substituer une démographie du temps". Puisque les groupes se définissent avec le temps et l'échange évolue avec le temps, il faut commencer par la prise en compte du temps, faute de quoi on risque d'imputer à des différences culturelles ou nationales ce qui tient d'abord au passage du temps, selon une définition typique du préjugé.

Lorsqu'on récupère dans des fichiers administratifs de données relatives aux origines, ce qui peut se faire dans certaines enquêtes, il faut prendre la précaution de vérifier au préalable les conditions très diverses dans lesquelles ces données ont été recueillies ou mises à jour, car il y a une grande différence entre une variable construite dans un but de connaissance pour un questionnaire par des chercheurs ou par des statisticiens et celle construite pour être utilisée par une institution qui traite des situations des gens.

Les enquêtes, le recensement, reposent sur un formidable pari, celui de la confiance dans le déclaratoire. Les contrôles de cohérence faits ultérieurement permettent d'éliminer des choses, mais fondamentalement on fait confiance aux gens quand on les interroge.

Est-ce qu'une enquête sur les expériences vécues de discrimination (le refus à l'embauche, le refus de vente, le refus d'inscription, les licenciements abusifs), déclarées par les individus, peut mener le questionnement plus loin en évoquant des origines particulières, des apparences physiques, un type de

patronyme dont l'intéressé a le sentiment qu'ils ont donné prétexte à discrimination. On tombe là dans le domaine des questions sensibles, énumérées par la loi *Informatique et Libertés* de 1978. Cette loi n'interdit pas d'introduire de telles questions dans les enquêtes à condition que ces questions soient pertinentes, proportionnées aux objectifs scientifiques ou sociaux de l'enquête, et à condition que les personnes interrogées aient donné leur accord express (remise par l'enquêteur d'un accord signé).

Il se trouve que je suis à l'origine d'un projet en cours à l'INSEE d'une "enquête identité", qui associe l'INED, le ministère de la Culture et la DRASS, prévu pour le début de 2002. Actuellement, se déroulent des entretiens préalables qualitatifs.

L'idée de cette enquête est la suivante : immigré est un aspect de l'identité parmi d'autres. Un immigré peut être homme, femme, avoir des enfants ou ne pas en avoir, aimer tel ou tel type de musique, être Lillois ou Marseillais, et que sais-je encore. Il y a mille composantes et on ne va pas se polariser encore pendant des décennies sur la question de l'identité particulière des immigrés ("est-ce qu'ils sont intégrés, pas intégrés, depuis combien de temps, ...").

Je pense qu'en réalité tout ce questionnement un peu forcené sur l'identité des immigrés marque plutôt une angoisse sur l'identité qui tarade les non-immigrés. J'ai donc suggéré que l'INSEE, pour la première fois, lance une enquête sur la construction des identités (de toutes les identités), avec l'idée que ces identités sont variables, sont retravaillées, qu'il y a des retours d'identité, qu'il y a des gens qui ne se posent pas la question, qu'il y en a d'autres qui s'y investissent totalement.

Projet très ambitieux dont je ne sais pas encore dans quelle mesure il va pouvoir aboutir, cette enquête devrait articuler quelques grandes dimensions de l'identité : masculin/féminin (le genre comme on dit maintenant) et l'aspect territorial, soit tout l'axe identité locale, régionale, nationale, européenne, et cetera.

J'ai lu récemment un sondage indiquant que trois-quart des français accepteraient facilement l'idée que le département disparaisse, alors qu'il y a cinquante ans cela aurait été impensable. La région est en train de triompher comme composante de l'identité sur le département. Rhône-Alpes était un

pur machin administratif, et maintenant Rhône-Alpes est en train d'exister.

On traitera aussi de l'identité linguistique, référence aux langues qu'on aurait pu ou qu'on aurait dû parler, qu'on regrette que les parents ne nous ait pas transmises,...

De même traitera-t-on de l'intégration sociale de façon générale, de la façon dont sont perçues les divisions sociales et la place qu'on y occupe. D'autres dimensions de l'identité seraient bienvenues comme ce qu'on appelle le sentiment de considération, quelle place se voit reconnaître, qui est décoré en France, ...

Les choix restent encore à faire, mais l'enquête articulera plusieurs dimensions de l'identité, et l'identité d'immigré n'en sera qu'une parmi d'autres. L'approche se veut délibérément multidimensionnelle et attentive aux phénomènes de constructions et de reconversions des identités.